



- Prévention des Risques Professionnels - Aide à l'élaboration de la fiche de poste

Cette fiche présente deux volets à intégrer dans la rédaction de la fiche de poste : la sécurité au travail ainsi que la santé au travail.

1. Sécurité au travail

Conçu sous forme de cases à cocher, ce paragraphe vous permet d'identifier les risques liés aux activités exercées, les formations spécifiques à prévoir, ainsi que les équipements de protection individuelle à fournir. Ce premier niveau de recensement est à compléter avec les données contenues dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Risques identifiables

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Risques de chute de plain-pied | <input type="checkbox"/> Risques liés au bruit | <input type="checkbox"/> Risques liés au manque d'hygiène |
| <input type="checkbox"/> Risques de chute de hauteur | <input type="checkbox"/> Risques liés à l'utilisation des produits chimiques | <input type="checkbox"/> Risques liés au manque de formation |
| <input type="checkbox"/> Risques liés aux ports de charges (manutentions manuelles) | <input type="checkbox"/> Risques d'incendie, d'explosion | <input type="checkbox"/> Risques routiers |
| <input type="checkbox"/> Risques de chute d'objets | <input type="checkbox"/> Risques liés aux travaux électriques | <input type="checkbox"/> Autres risques : travail sur écran, vibrations, postures de travail, assainissement de l'air, stress, travail isolé, noyade... |
| <input type="checkbox"/> Risques liés à l'utilisation de machines, d'outils, à la conduite d'engins | <input type="checkbox"/> Risques liés à l'éclairage | |
| | <input type="checkbox"/> Risques liés au chaud, au froid, à la climatisation | |

Formations spécifiques à la sécurité au poste de travail

Cette liste, non exhaustive, sera à compléter par d'autres formations spécifiques éventuellement requises au poste de travail

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Habilitation électrique | <input type="checkbox"/> Montage-démontage échafaudage | <input type="checkbox"/> Utilisation de machines |
| <input type="checkbox"/> Conduite d'engins (tracteur, engins de chantier, nacelles, etc.) | <input type="checkbox"/> Formation amiante (intervention sur des matériaux amiantés) | <input type="checkbox"/> Travaux en hauteur spécifiques (travaux sur cordes, élagage, etc.) |
| <input type="checkbox"/> HACCP | <input type="checkbox"/> Risque chimique (utilisation de produits) | <input type="checkbox"/> Signalisation de chantiers |

En dehors de ces formations spécifiques, d'autres formations générales peuvent être suivies dans le cadre du plan de formation global de la collectivité (formation aux premiers secours, à la manipulation des extincteurs, formations des membres de CTP/CHS, des ACMO, etc.)

Equipements de protection individuelle

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Vêtements de travail | <input type="checkbox"/> Combinaison de protection | <input type="checkbox"/> Visière de protection |
| <input type="checkbox"/> Vêtement de signalisation | <input type="checkbox"/> Pantalon et veste anti-coupures | <input type="checkbox"/> Casque |
| <input type="checkbox"/> Chaussures de sécurité | <input type="checkbox"/> Masque (anti-poussières, produits chimiques, etc.) | <input type="checkbox"/> Lunettes de protection |
| <input type="checkbox"/> Gants de protection (produits chimiques, chaleur, risques mécaniques, etc.) | <input type="checkbox"/> Protecteur auditif | <input type="checkbox"/> Harnais de sécurité |
| | | <input type="checkbox"/> Tablier en cuir |
| | | <input type="checkbox"/> Masque à souder |
| | | <input type="checkbox"/> Blouse – coiffe |

2. Santé au travail

Les vaccins constituent une prévention des risques au poste. Certains sont obligatoires, et d'autres recommandés par la haute autorité de santé. Lors de la prise de poste, l'employeur, sur la recommandation du médecin de prévention, peut exiger ces vaccinations. Il convient d'apporter ces précisions sur la fiche de poste.

Vous trouverez dans les pages suivantes les vaccinations recommandées par les médecins de prévention du Centre de Gestion de l'Isère, détaillées selon les domaines d'activités.

Domaine concerné	Professionnels concernés	Vaccinations recommandées par les médecins de prévention du Centre de Gestion de l'Isère (sous réserve de contre-indications médicales et en l'absence d'immunité acquise)									
		B C G	DT Polio	Coqueluche	Grippe saison.	Hépatite A	Hépatite B	Leptospirose	Rage	Rougeole (vaccin ROR)	Varicelle
Santé	Professionnels des établissements ou organismes de prévention et/ou de soins (liste selon arrêté du 15 mars 1991)										
Secours	Personnels des services de secours et d'incendie (SDIS)										
	Secouristes										
Services funéraires	Personnels des entreprises de pompes funèbres, des entreprises de transports de corps avant mise en bière										
Social et médico-social	Personnels des établissements et services pour l'enfance et la jeunesse handicapées										
	Personnels des établissements et services d'hébergement pour adultes handicapés										
	Personnels des établissements d'hébergement pour les personnes âgées										
	Personnels des services sanitaires de maintien à domicile pour personnes âgées										
	Personnels des établissements de garde d'enfants d'âge préscolaire (crèches, halte-garderie,...)										
	Assistants maternelles en établissement (multi accueil, micro crèche, crèche familiale)										
	Personnels des établissements et services sociaux concourant à la protection de l'enfance (dont les pouponnières)										
	Personnels des établissements, services ou centres sociaux									(*)	(*)

Domaine concerné	Professionnels concernés	Vaccinations recommandées par les médecins de prévention du Centre de Gestion de l'Isère (sous réserve de contre-indications médicales et en l'absence d'immunité acquise)									
		B C G	DT Polio	Coqueluche	Grippe saison.	Hépatite A	Hépatite B	Leptospirose	Rage	Rougeole (vaccin ROR)	Varicelle
Services aux usagers	Personnels des blanchisseries										
	Agent technique voirie-espaces verts- bâtiment					(*)					
	Administratifs										
	Personnels impliqués dans la préparation alimentaire en restauration collective										
Assainissement/ Environnement	Personnels de traitement des eaux usées (dont stations d'épuration)										
	Egoutiers										
	Ripeurs					(*)					
Police	Policiers										
Agriculture, eaux, forêts et pêche, dont services vétérinaires, équarisseur, garde-chasse	Personnes exerçant une activité professionnelle dans les cadres suivants : - Curage et/ou entretien de canaux, étangs, lacs, rivières, voies navigables, berges.								(*)		
Agent d'entretien						(*)					
ATSEM, agent d'animation						(*)				(*)	(*)

Pour les départs en mission dans les pays étrangers, se reporter à l'avis du médecin de prévention.

- Obligatoire
- Fortement recommandée tableau de maladie professionnelle
- Recommandée, soumis à l'avis du médecin de prévention
- (*) Selon évaluation des risques